



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

Délibération n° 2023-130

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine - Aliénations

Vente de la parcelle AH 226 rue du centre – Etude de sol obligatoire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2023-048 du 16 mai 2023, le conseil municipal avait approuvé la vente de la parcelle AH 226 située rue du Centre, d'une superficie de 60 m2 au profit de M. GAMBARD Christian lequel s'était porté acquéreur.

Me GILBERT, notaire, a sollicité un rapport d'étude de sol, pièce obligatoire pour la signature de l'acte authentique.

Un devis a été établi et s'élève à 744.00 € T.T.C.

Madame le Maire sollicitera votre avis afin d'ajouter ce montant au prix de vente initial qui s'élevait à 9 600.00 € (160 €/m2) hors frais notariés.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- De faire réaliser l'étude de sol au prix de 744.00 € T.T.C.,
- Que cette somme sera à la charge de M. GAMBARD, acquéreur et, par conséquence, ajoutée au prix de vente fixé à 9 600 € hors frais notariés,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230920-2023_130

Reçu le 27-09-2023

